

En bref :

- [Colza : réalisez vos biomasses pour ajuster l'azote](#)
- [Céréales : surveillez les limaces et les pucerons](#)
- [Céréales : impacts des conditions météo sur le désherbage et les semis](#)
- [SOLAG : Maïs ensilage : intérêts des plantes compagnes](#)
- [Information sur les produits commerciaux cités](#)
- [Actualités : Bienvenue sur le nouveau MesParcelles](#)
- [Les réunions - manifestations](#)

Colza : réalisez vos biomasses pour ajuster l'azote

🌐 Stades de développement

Les colzas sont au stade rosette.

🌐 Biomasses entrée hiver

Réalisez vos **pesées entrée-hiver pour estimer l'azote absorbé et appréciez la vigueur** des colzas.

Celles-ci seront complétées à la sortie de l'hiver par une deuxième série de pesées qui prendra en compte la quantité d'azote restituée au printemps par les feuilles tombées au sol pendant l'hiver. La moyenne des deux pesées permettra d'estimer l'azote absorbé par les colzas et d'adapter la dose d'azote à apporter sortie-hiver. Méthodologie décrite dans le [bulletin n°19](#).

Sinon, vous pouvez utiliser les images satellites de vos parcelles de colza.

Entrée et sortie hiver, les images satellitaires permettent une estimation précise de la biomasse et la révision de la fertilisation minérale.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).



🌐 Ravageurs

Larves d'altises

Les comptages réalisés sur les parcelles du département indiquent une faible présence de larves au sein des pétioles.

Commune	Nombre de larves par plante Comptage Berlèse	% de plantes avec larves Méthode dissection	Pesées Entrée hiver (Kg/m ²)
St Macaire en Mauges	1	15	-
Coron	0,3	-	5,4
Montilliers	-	20	3
Concourson	0	-	-

Notre préco'



Pour les cas de colzas bien développés, le risque est faible.

Pour des colzas chétifs et peu poussants un traitement peut s'avérer nécessaire si le seuil de risque est atteint (voir [bulletin n°19](#)). Il doit idéalement être positionné entre le stade L1 (larve de 2 mm) et L2 (larve de 4 mm).

Céréales : surveillez les limaces et les pucerons

🌐 Stades de développement

Les conditions de la semaine dernière ont pu permettre de reprendre partiellement les semis avant de nouvelles précipitations dans le weekend. Des surfaces restent donc encore à semer.

Dans certaines parcelles, des problèmes de levées dus aux conditions climatiques sont observés. Pour le reste, les stades oscillent entre germination et début tallage.

🌐 Surveillez les limaces

Les limaces sont toujours bien présentes dans les parcelles. Avec l'humidité apportée par les pluies et la douceur des températures, les conditions sont favorables à l'activité des limaces. La surveillance est donc de mise.

Période de risque

Du semis à 3 feuilles.

Seuils de risque

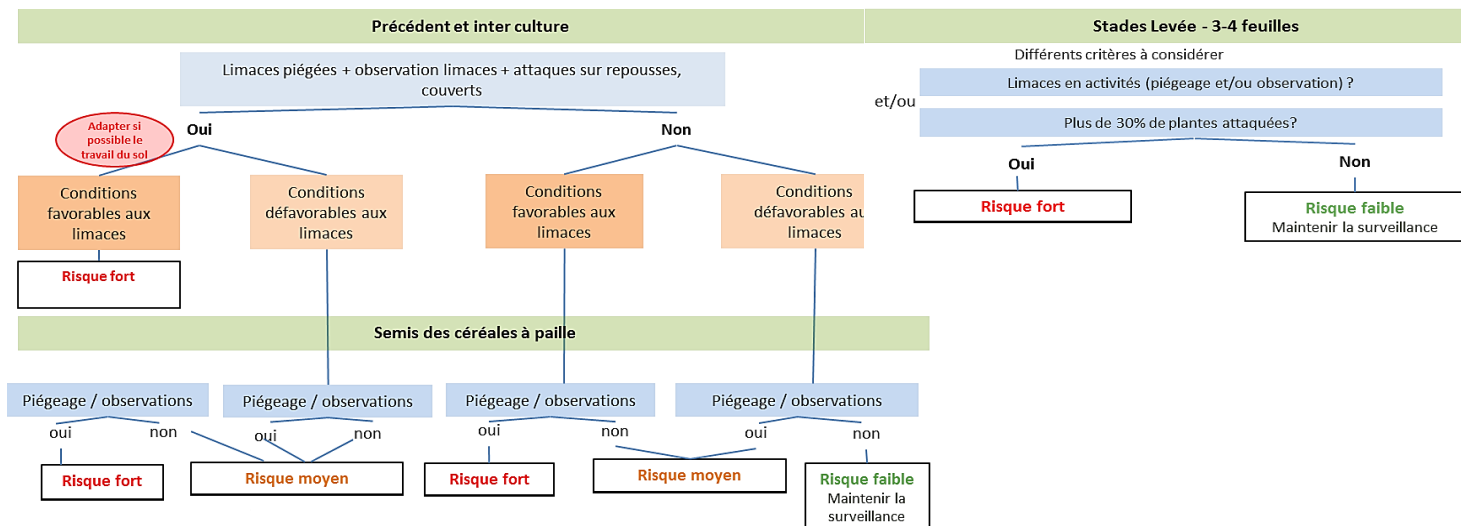
Pas de seuil. C'est l'analyse d'un ensemble de facteurs qui va constituer la prise de décision (évolution des captures et des dégâts, conditions météo, vigueur et stade de la culture, présence d'auxiliaires, ...).

Notre préco'



Positionner des pièges pour évaluer la pression limaces et surveiller l'évolution des populations et des dégâts sur feuilles dès que votre parcelle est levée.

Vous pouvez également vous aider de l'arbre de décision ci-dessous pour décider d'intervenir ou non. **En cas de risque fort**, préférez une intervention avec SluXX HP 5 à 7 Kg/Ha.



La perturbation du milieu de vie par le travail du sol, notamment les déchaumages, permet de détruire les œufs et de limiter le déplacement des limaces. Les auxiliaires comme les carabes régulent les populations de limaces. L'emploi de produits anti-limaces peut leur être néfaste.

Surveillez les pucerons dès la levée des céréales

Le risque pucerons reste faible pour le moment. Il faut rester très vigilant car le froid passé n'a pas été suffisant et **les températures actuelles sont favorables aux pucerons**.

La protection des céréales contre la **JNO** vise les **pucerons** vecteurs de virus.

COMMENT RÉALISER LES OBSERVATIONS ? : Cf [Sur le champ n°19](#)

Conditions climatiques favorables :

- au vol des pucerons : $T^{\circ} > 12^{\circ}\text{C}$; absence de précipitations et de vent,
- à l'activité des pucerons (multiplication) : $T^{\circ} > 5^{\circ}\text{C}$; absence de précipitations.

Période de risque

À partir de 1 feuille.

Seuils de risque

À partir de 10% de plantes porteuses d'au moins 1 puceron. Lorsque ce seuil n'est pas atteint, un second seuil est fixé : présence des pucerons sur les parcelles pendant plus de 10 jours consécutifs.

Céréales : impacts des conditions météo sur le désherbage et les semis

Quelles stratégies de désherbage au vu des conditions météo?

Les caprices de la météo ont empêché certains désherbages d'automne. Les parcelles semées entre fin octobre et mi-novembre se salissent. Il devient compliqué d'intervenir à l'automne. Arvalis, Institut du Végétal, vous donne ses préconisations dans cet article : [cliquez ici](#).

Quelles cultures de remplacement pour les surfaces qui ne pourront être semées en céréales d'hiver?

Dans les cas où les parcelles n'ont pas pu être semées et pour lesquelles le sol restera nu durant l'hiver, il est impératif de pouvoir justifier ses achats de **semences**, **d'herbicides** et son **assolement** en cas de contrôle.

Au-delà de décembre, les pertes de potentiel seront de l'ordre de 30 à 40 %. Il faudra alors donc bien évaluer l'intérêt **technico-économique** de produire une céréale à paille. Ainsi, dans les sols les plus sensibles à l'hydromorphie, où il est peu probable que des semis puissent être réalisés en 2019, **il peut être plus intéressant d'envisager une culture d'été**.

S'assurer du débouché

Dans les cas où les cultures d'hiver initialement prévues n'ont pas pu être implantées, les **oléoprotéagineux de printemps** peuvent avoir un intérêt. En effet, en tant que culture de printemps, elles peuvent même être une opportunité pour rompre une tendance au **salissement** par des adventices problématiques telles que le vulpin ou le ray-grass (*Terres Inovia 2018*).

Des cultures comme le tournesol ou le maïs peuvent nécessiter une prise en charge particulière (logistique et/ou séchage). D'autres cultures comme le soja, le lin et particulièrement le chanvre se cultivent principalement dans le cadre de contrats pour des raisons commerciales, industrielles et réglementaires (cas du chanvre). Il est donc nécessaire de prendre contact avec son organisme collecteur en amont.

Retrouvez, [ici](#), le récapitulatif des cultures de substitution possibles.

Incidence sur la culture suivante

Le pois est un très bon précédent du blé. Le tournesol et le maïs sont des précédents intermédiaires d'autant plus que leur incidence sur le blé suivant va dépendre de la date de récolte. Le semis direct du blé après un tournesol est à privilégier. **L'orge de printemps ne constitue pas un bon précédent pour le blé suivant.**

SOLAG : Maïs ensilage : intérêts des plantes compagnes

Retrouvez le bulletin SOLAG (*Sol et Agronomie*) sur notre site internet [en cliquant ici](#).

Les derniers thèmes abordés sont :

- **N° 8 : Maïs ensilage : intérêts des plantes compagnes**
- N° 7 : La diversité du paysage géologique des Pays de la Loire et les conséquences sur les usages
- N° 6 : Un outil de base de fertilisation azotée : le reliquat d'azote
- N° 5 : Fertilisation localisée à l'automne : une sécurité en Agriculture de Conservation des Sols
- N° 4 : Lutter contre le ruissèlement et l'érosion
- N° 3 : Des carabes qui désherbent
- N° 2 : La symbiose mycorhizienne : quels bénéfiques pour les plantes ?
- N° 1 : Analyses de la vie du sol



Information sur les produits commerciaux cités

NOM COMMERCIAL	MATIERE ACTIVE	ZNT
Sluix HP	phosphate ferrique 29,7g/Kg	5 m

Actualités : Bienvenue sur le nouveau MesParcelles



Depuis le 5 novembre, MesParcelles s'est métamorphosé avec un nouveau logo, une application mobile et de nouveaux menus.

Emmenez vos cultures partout avec vous grâce à l'application MesParcelles pour Smartphones et tablettes Android et iOS.



L'application [pour Smartphones et tablettes Android](#) est déjà disponible dans [le Play Store](#).

Pour les utilisateurs d'iPhone/iPad :

Dans l'attente de la disponibilité de l'application MesParcelles sur l'App Store, vous pouvez nous contacter par mail (sn@pl.chambagri.fr) ou par téléphone (02 53 46 60 60 le matin) en nous communiquant votre adresse mail ou numéro de téléphone mobile pour récupérer le lien d'installation.

Pas besoin de connexion Internet en continu. L'application permet la saisie des interventions, même hors réseau, et les données se synchroniseront automatiquement dès retour d'un accès à Internet. Tous les travaux peuvent donc être saisis depuis le tracteur ou dès la sortie de la parcelle.

Avec la possibilité d'ajouter des produits manquants depuis le Smartphone, plus besoin de retourner au bureau pour allumer son PC.

En plus de la saisie d'interventions, l'application permet d'enregistrer son relevé de compteur d'eau, de visualiser ses stocks d'intrants et d'accéder aux fiches produits des phytos.

Campagne de reliquats 2020— du 15 janvier au 14 février

Pour ajuster, voire décaler, le 1er apport d'azote, il est nécessaire de réaliser une analyse du reliquat azoté sortie d'hiver.

C'est également une **obligation** réglementaire dans le cadre de la directive Nitrates : réaliser une **analyse de terre** classique ou un **reliquat**.



L'Analyse de terre

Vous trouverez toutes les informations utiles en cliquant **ici** (comment s'inscrire, comment prélever,...)

Le reliquat sortie hiver

Vous trouverez toutes les informations utiles en cliquant **ici** (comment s'inscrire, comment prélever,...)

LA FORMATION
L'ÉNERGIE DE VOS PROJETS

« Mieux connaître mon sol pour améliorer sa fertilité »

Jeudi 30 janvier 2020
et Jeudi 6 février 2020 (Ancenis)



- ✓ **Connaître le fonctionnement du sol, savoir observer et interpréter ses analyses de sol pour mieux l'entretenir**
- ✓ **Identifier les leviers d'amélioration de la fertilité des sols**
- ✓ **Témoignage avec visites de parcelles**
- ✓ **Définition d'un plan d'actions pour mon exploitation**

Intervenant : Marie-Line FAURE

Responsable de stage : Marie-Line FAURE - 02 41 96 75 98 - marie-line.faure@pl.chambagri.fr

Plus d'informations : 02 41 96 75 56 ou [en cliquant ici](#)

LA FORMATION
L'ÉNERGIE DE VOS PROJETS

« Implanter un couvert adapté à ses objectifs »

Mardi 04 février 2020



- ✓ **Définir son ou ses objectifs de mise en place de couverts végétaux** (intérêts agronomiques, environnementaux, enjeux économiques des couverts végétaux)
- ✓ **Choisir des espèces adaptées à ses objectifs** (espèces disponibles en couverts, critères de choix)
- ✓ **Définir l'itinéraire cultural adapté à la conduite de son couvert** (clés de la réussite, ITK)

Intervenants : Virginie RIOU et Marie-Line FAURE

Responsable de stage : Virginie RIOU - 06 26 64 30 96 - virginie.riou@pl.chambagri.fr

Plus d'informations : 02 41 96 75 56 ou [en cliquant ici](#)

= Techniques alternatives

= Absence de techniques alternatives

Base d'observations et périmètre concerné par le conseil sur des parcelles en zone géographique du Maine-et-Loire et sur le Bulletin de santé du végétal consultable gratuitement sur <http://www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr>

Bulletin de Santé du Végétal : si vous souhaitez recevoir gratuitement le Bulletin de Santé du Végétal par mail, inscrivez-vous sur le site web de la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire : <http://www.paysdelaloire.chambagri.fr/menu/vegetal/surveillance-biologique-du-territoire/bsv-grandes-cultures.html>

Agrément : La Chambre d'agriculture des Pays de la Loire est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Contacts et équipe de rédaction :

Aude Brachet, Damien Dutertre, Alexandre Gourvennec, Samuel Guis, Florence Léon

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire - Equipe Agronomie
Angers : 02 41 96 75 36 - CRDABV : 02 41 96 76 50 - CRDALS : 02 41 96 75 20
CRDAM : 02 41 96 77 00 - CRATEAS : 02 41 96 76 20

Retrouvez-nous sur le site de la Chambre d'agriculture :
www.pays-de-la-loire.services-proagri.fr



CASDAR



DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

